Conseil municipal du 25 avril 2013
Résumé sommaire

16 présents, 7 absents, 4 procurations.

0. PV DU 28 MARS 2013

Adopté à l'unanimité.

1. BATIMENTS – ECOLE MATERNELLE DE QUIMERC'H

Monsieur le Maire présente le projet de construction d'une nouvelle école maternelle à Quimerc'h.

La construction de l'école maternelle permettra de regrouper l'école maternelle et l'accueil périscolaire dans un même lieu, à proximité immédiate du futur restaurant scolaire et de l'école élémentaire.

Le nouveau bâtiment devra présenter des qualités environnementales et intégrer des systèmes à économie d'énergie. Le système de chauffage sera alimenté par la chaudière bois programmée dans le cadre de la restructuration de l'Ehpad de Kerval.

Le plan de financement sera le suivant :

Dépenses		**Recettes**		
Description des postes de dépenses	**Montant (€)**	**Financeur**	**Montant (€)**	**%**
Travaux	1 000 000 €	Conseil régional	100 000 €	10 %
		Etat	400 000 €	40 %
		Conseil général	100 000 €	10 %
		Commune	400 000 €	40 %
TOTAL	**1 000 000 €**	**TOTAL**	**1 000 000 €**	**100 %**

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :
- d'accepter le plan de financement tel que défini ;
- d'autoriser monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil régional, de l'Etat et du Conseil général ;
- de prévoir la dépense au budget.

2. BATIMENTS – REHABILITATION DE L'EHPAD DE KERVAL – JURY DE CONCOURS

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal s'est engagé dans la réhabilitation de l'Ehpad de Kerval afin de réaliser les aménagements suivants :
- mise en conformité de la cuisine avec création d'une cuisine de production alimentant la maison de retraite et l'école primaire Cornec ;
- aménagement des locaux de l'accueil, du pôle soin et des vestiaires pour le personnel ;
- mise en conformité de la lingerie ;
- construction d'une chaufferie bois avec la fourniture de chaleur pour la médiathèque, la nouvelle école maternelle et l'école élémentaire.

Le coût prévisionnel étant de 3,7 millions d'euros, il convient de lancer une procédure de concours restreint pour la maitrise d'œuvre. Dans ce cadre, monsieur le Maire explique qu'un jury doit être constitué, à l'instar de la commission d'appel d'offres.

Conformément aux articles 22 et 24 du code des marchés publics, il convient de fixer la composition du jury et de désigner les représentants du Conseil municipal qui y siègeront.
Il est proposé la composition de jury suivante :
- Président : Monsieur le Maire ;
- cinq représentants titulaires et cinq représentants suppléants désignés par le Conseil municipal en son sein ;
- trois personnalités ayant la même qualification professionnelle que celle demandée dans le concours désignées par le Président du jury.

Ces membres auront voix délibérative.

Le Président du jury peut avoir recours à des agents du pouvoir adjudicateur compétents dans la matière faisant l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics. Ces agents ont voix consultative. Le comptable public et un représentant du service en charge de la concurrence pourront être également invités en qualité de membres à voix consultative.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :
- d'approuver la composition du jury présentée ci-dessus ;
- désignent comme représentants de la commune :

5 titulaires
Daniel GERVOT
Ernestine GUILLERM
André LE GALL
Marie-Thérèse HERGOUALC'H
Chantal GARREC

5 suppléants
Fernand LE GALL
Michel COADOUR
Gwenola COLLIOU
Luc LEBRUN
Nathalie MOURGUES

3. PERSONNEL – CENTRE DE GESTION DU FINISTERE – ADHESION A LA PRESTATION SANTE AU TRAVAIL

Monsieur le Maire rappelle que le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction publique territoriale prévoit que les collectivités territoriales disposent d'un service de médecine préventive. Ce service est actuellement assuré par le Centre de gestion du Finistère qui l'a mutualisé entre les différentes collectivités locales.

Le Centre de gestion du Finistère propose la création d'une prestation santé au travail avec comme objectif d'assurer le suivi médical des agents, à travers des visites médicales (visites au moment de l'embauche, visites périodiques, visites de surveillance médicale particulière, visite de reprise) mais aussi des actions en milieu du travail.

Cette prestation est financée sous forme d'une cotisation santé au travail au taux de 0,37 % avec pour assiette la base URSSAF en totalité. Le mode de financement est désormais global et non plus à l'acte comme auparavant.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :
- d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de gestion du Finistère ;
- de prévoir la dépense au budget.

4. PERSONNEL – AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité, en application de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984.

Compte tenu de l'avis favorable en Commission administrative paritaire du Centre de gestion du Finistère du 08 mars 2013,

Compte tenu de l'avancement de grade, il convient de créer et de supprimer les emplois correspondants :
- Création de l'emploi : adjoint technique principal 2ème classe
- Suppression de l'emploi : adjoint technique 1ère classe.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la création et la suppression de poste correspondante, tel qu'indiqué ci-dessus.

5. FINANCES – SUBVENTION – MUSIK AN ARVORIG

Monsieur le Maire informe que l'association Musik an Arvorig participe à la fête de la Bretagne le 25 mai 2013. Cette fête, 5ème édition impulsée par le Conseil régional, organise des manifestations pour promouvoir la Bretagne créative, festive et solidaire.

C'est dans ce cadre que l'association Musik an Arvorig organisera une journée d'animations le 25 mai, avec la participation des associations de la commune. Durant cette journée, seront organisés des stages de danse, de musique et de chants. La soirée sera placée sous le thème des Asturies avec un repas asturien animé par des musiciens des Asturies. Un fest noz clôturera cette journée.

Monsieur le Maire propose une subvention de 600 €.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'accorder une subvention de 600 € à Musik an Arvorig.

6. ENVIRONNEMENT – INSTALLATION CLASSEE SOUMISE A AUTORISATION – ENTREPRISE DOUX

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Pascal Prigent, 4ème maire adjoint, chargé du développement durable en relation avec les écoles et le monde économique, qui informe que la société Doux demande une régularisation de son activité et une actualisation du plan d'épandage de l'abattoir situé zone industrielle de Lospars à Châteaulin. Une enquête publique est actuellement en cours, depuis le 25 mars jusqu'au 27 avril 2013. Cette enquête sera prolongée de 15 jours, jusqu'au 13 mai 2013.

Bien qu'étant située dans un rayon de 5 kms de l'installation classée, la commune de Pont de Buis lès Quimerc'h n'est pas concernée par le traitement des boues et leur épandage.

La société Doux bénéficie d'une autorisation délivrée en 2004 au titre de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) pour une activité limitée à l'abattage de 80 000 tonnes de carcasses. La société sollicite le renouvellement de cette autorisation afin d'accroître sa production, dans la limite de 130 000 tonnes de carcasses abattues. La demande de la société Doux concerne également la mise à jour du plan d'épandage ainsi que la création d'une installation de réfrigération complémentaire fonctionnant à l'ammoniac.

Une discussion s'engage.

Après un examen de la commission développement durable le 16 avril 2013, monsieur le Maire relate les informations obtenues au Parc naturel régional d'Armorique.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident (19 pour, 1 abstention) d'émettre l'avis suivant :

avis favorable pour la régularisation de l'activité et l'actualisation du plan d'épandage de l'abattoir sis zone industrielle du Lospars à Châteaulin par la société Doux, au vu des éléments fournis par le dossier et des conclusions que donnera le commissaire enquêteur sur les zones d'épandage. Le Conseil municipal souhaite que toute évolution de la société Doux s'accompagne d'une amélioration des conditions de travail du personnel.

7. ENVIRONNEMENT – INSCRIPTION D'ITINERAIRES DE RANDONNEES EMPRUNTANT DES PROPRIETES PRIVEES COMMUNALES

Monsieur le Maire laisse la parole à monsieur Pascal Prigent, 4ème maire adjoint, chargé du développement durable en relation avec les écoles et le monde économique, qui présente les circuits du vieux bourg (boucle de 13 kms) et de la poudre (boucle de 7 kms). Ces itinéraires empruntent des propriétés privées communales :

- circuit du vieux bourg : chemins ruraux 4 et 6, chemins d'exploitation 28, 118 et 120 ;
- circuit de la poudre : parcelles du Pouldu et du Champ de tir.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- d'autoriser le passage de randonneurs pédestres et VTT pour le circuit du vieux bourg et de randonneurs pédestres pour le circuit de la poudre, sur les propriétés privées communales tel qu'indiqué précédemment ;
- de demander l'inscription au PDIPR des itinéraires du vieux bourg et de la poudre ;
- de s'engager à informer préalablement le Conseil général du Finistère dans le cas d'aliénation ou de suppression des circuits en lui proposant un itinéraire de substitution ;
- de demander la délégation de la maitrise d'ouvrage des itinéraires (création et suivi, financier) à la Communauté de communes de l'Aulne maritime, avec assistance technique du Parc naturel régional d'Armorique ;
- d'autoriser le Parc naturel régional d'Armorique à baliser les itinéraires conformément au cahier des charges « balisage et signalétique en randonnées » du Conseil général du Finistère.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la tenue des 2 commissions municipales suivantes :

- commission vie associative, animation, patrimoine et histoire avec la commission communication : jeudi 23 mai 2013, 18 h ;
- commission enfance, jeunesse : mercredi 29 mai 2013, 18 h.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire clôt la séance à 21 h 50.